

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Chantonnay dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard VILLETTE, Maire, pour une quatrième séance de l'année.

Etaient présents : M. VILLETTE Gérard, Mme AIRAUD Martine, Mme ARNOUD Colette, M. BOISSEAU Didier, M. BONNENFANT Didier, Mme BOULLAUD Michelle, M. BOURDET Joël, Mme CHENU Viviane, Mme COUDRAY Danièle, Mme DEHAUD Christine, M. DELAYE Jean-Jacques, M. DENOUE Thierry, M. FRAYSSE Jean-Marie, M. GAIGNEUX Yannick, M. LAINE Vincent, Mme LERSTEAU Patricia, Mme MOINET Isabelle, Mme PHELIPEAU Brigitte, M. PELTANCHE Eric, Mme RAVON Elise, M. de SINGLY Vincent, M. SIRET Jean-Pierre, Mme THOUMOUX Delphine, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés avec pouvoir : Mme BALLESTÉROS Alexandra (pouvoir à Mme Christine DEHAUD), M. DROUULT Christian (pouvoir à M. Gérard VILLETTE), Mme GRELLIER Charlene (pouvoir à Mme Isabelle MOINET), M. de PONSAY Laurent (pouvoir à M. Vincent LAINE), M. ROUSSIERE Alexandre (pouvoir à M. Jean-Pierre SIRET).

Etait excusée : Mme BAFFREAU Sabrina.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame **Delphine THOUMOUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

--- §---

Monsieur le Maire fait respecter une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Trèbes.

Monsieur le Maire indique qu'il y aura deux sujets supplémentaires :

2.1.1. Communication des décisions prises par délégation du Conseil (rajout des numéros 22 et 23 dans le tableau) ;

6.1.1. Détermination du taux de promotion d'avancement de grade.

Monsieur le Maire indique qu'Alexandre CLOUET et Madame Eloïse ARNAUD n'ont pas pu accepter de siéger au Conseil Municipal et c'est pourquoi, Monsieur Jean-Marie FRAYSSE, suivant sur la liste a été convoqué pour siéger en cette assemblée.

Le Conseil prend acte que Monsieur le Maire déclare que Monsieur Jean-Marie FRAYSSE est installé dans ses fonctions.

Monsieur Jean-Marie FRAYSSE se présente à l'assemblée.

Monsieur le Maire demande s'il y aura des questions diverses.

Monsieur le Maire indique qu'il interviendra au sujet des difficultés de l'entreprise DOUX.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur les procès-verbaux des 12 février et 12 mars 2018.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucune observation, les procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

N° 31/2018 – 2 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

2.1. DÉLÉGATION DE SIGNATURE

2.1.1. Communication des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication des décisions spéciales prises par délégation de l'organe délibérant pour la période du 5 février au 19 mars 2018.

N°	Date	Titre de décision	Objet	Montant
22	08/02/2018	Contrat de maintenance photocopieur	Extension de garantie de 6 mois (jusqu'au 30 juin 2018 pour le photocopieur de l'Ecole Eolière	182,4 € TTC semestriel
23	08/02/2018	Contrat de maintenance photocopieur	Extension de garantie de 6 mois (jusqu'au 30 juin 2018) pour le photocopieur de l'Ecole de Puybelliard	124,8 € TTC semestriel
24	16/03/2018	fourniture	Achat d'une pompe pour la piscine – ABC.	1 796.32 € TTC
25	16/03/2018	travaux	Remplacement d'un radiateur salle de la Charrière – Entreprise Bonnet.	4 700.65 € TTC
26	16/03/2018	fourniture	Produit pour l'entretien de la piscine- Entreprise Brenntag.	1 902.41 € TTC
27	16/03/2018	travaux	Mise a nue des concessions cimetière de Chantonnay- Entreprise Brunet.	3 904.80 € TTC
28	16/03/2018	contrat	Contrat entretien des espaces verts divers et des cimetières – Entreprise Chagnoleau O.	33 814.98 € TTC
29	16/03/2018	fourniture	Changement des pneus du véhicule BV 858 JH - Entreprise Chouteau.	1 526.13 € TTC
30	16/03/2018	assistance	Assistance technique sur les stations d'épuration - Conseil Départemental.	3 251.52 € TTC
31	16/03/2018	contrat	Contrat entretien des espaces verts des lotissements – Entreprise Cottureau.	17 965.20 € TTC
32	16/03/2018	contrat	Contrat entretien des espaces verts la Coulée verte – Entreprise Cottureau.	10 406.40 € TTC

N°	Date	Titre de décision	Objet	Montant
33	16/03/2018	fourniture	Mise en place d'une benne pour traitement des déchets Coutand - Récupération	1 708.13 € TTC
34	16/03/2018	Fourniture	Fourniture d'huile pour l'entretien du matériel et des véhicules – CPO	2 234.98 € TTC
35	16/03/2018	Fourniture	Programme PBI (protection biologique Intégré) - EDP	2 327.51 € TTC
36	16/03/2018	contrat	Contrat entretien des espaces verts secteur de la Mozée et des écoles – ESAT	16 666.31 € TTC
37	16/03/2018	fourniture	Fourniture de carburant pour le matériel – Fioul services	3 378.18 € TTC
38	16/03/2018	fourniture	Fourniture de carburant pour les véhicules – Garage de la Mozée.	2 062.69 € TTC
39	16/03/2018	fourniture	Fourniture de plants de fleurs pour les massifs – Graine Voltz	2 306.86 € TTC
40	16/03/2018	entretien	Réparation du robot de la piscine – Mariner	3 651.97 € TTC
41	16/03/2018	entretien	Elagage et taille des arbres -Entreprise Merceron	4 281.32 € TTC
42	16/03/2018	contrat	Contrat entretien des espaces verts : village, aire de Touchegray, Fief du Moulin et Fief des Bouales – Merceron	16 284 € TTC
43	16/03/2018	fourniture	Fourniture de peinture pour les stades - PHM	4 755.00 € TTC
44	16/03/2018	fourniture	Fourniture de matériel pour l'entretien des bâtiments - Rexel	3 374.20 € TTC
45	16/03/2018	entretien	Réparation véhicule AP 724 RY - Segasel	1 686.47 € TTC
46	16/03/2018	fourniture	Fourniture de balais pour la balayeuse - SOVB	1 918.08 € TTC
47	16/03/2018	Travaux	Travaux d'effacement de réseaux Rue de La Tour - SyDEV	52 969.00 €
48	16/03/2018	travaux	Travaux de réalisation de réseaux Rue de La Tour - SyDEV	17 582.00 €
49	16/03/2018	maintenance	Maintenance EP 2017 - SyDEV	8 940.75 €
50	16/03/2018	travaux	Travaux d'éclairage parking Clemenceau – SyDEV	4 462.00 €
51	16/03/2018	travaux	Programme annuel de rénovation éclairage public 2018 - SyDEV	3 000.00 €
52	16/03/2018	Matériel	Monnayeur pour borne camping-car - Trigano	5 085.60 € TTC
53	16/03/2018	meublier	Armoire forte pour le service Etat-Civil - UGAP	1 509.60 € TTC
54	16/03/2018	contrat	Contrat entretien des espaces verts club canin et terrain BMX – UTIL 85.	4 444.80 € TTC

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.
Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication des décisions prises par délégation de l'organe délibérant pour la période du 5 février au 19 mars 2018.

N° 32/2018 - 3 - DOMAINE – PATRIMOINE

3.1. ACQUISITIONS

3.1.1. Acquisition bâtiments et terrain passage du Fournil

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur BOISSEAU**, rapporteur du projet.
Monsieur BOISSEAU procède à la lecture de l'exposé :

Vendée Habitat a proposé à la Commune d'acquérir des bâtiments (ancien fournil et un logement) situés dans le passage du Fournil, pour un montant de 40 000 €.

Cette acquisition permettrait l'aménagement d'une liaison piétonne entre la place Jeanne d'Arc et la place de l'Hôtel de Ville après démolition de ces bâtiments.

De plus, Vendée Habitat a accepté de céder, pour le même prix, la parcelle BH n°107 à condition que celle-ci soit conservée comme parking pour la résidence Tino Bonnin.

Les parcelles concernées, classées en zone Uc du Plan Local d'Urbanisme, sont les suivantes :

SECTION	N° provisoire	S (m ²)
BH	107	160 m ²
	127	65 m ²
	128	169 m ²
Surface totale		394 m ²

Les frais de division et d'actes seront à la charge de la commune.

La commission urbanisme et cadre de vie, lors de sa réunion du 28 septembre 2016, avait donné un avis favorable à cette acquisition.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame ARNOUD demande ce qu'il en est de la parcelle 116.

Monsieur BOISSEAU explique qu'il s'agit d'un petit bâtiment à échanger dans un second temps.

(Monsieur le Maire indique que l'on vient de recevoir le pouvoir de Mme BAFFREAU à Mme PHELIPEAU)

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition des bâtiments et parcelles cadastrées section BH n° 107, 127 et 128, appartenant à Vendée Habitat, d'une superficie totale de 394 m², pour un montant de 40 000 € ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à cette transaction.

N° 33/2018 - 3 - DOMAINE – PATRIMOINE

3.2. AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

3.2.1. Convention de gestion de la ZA des 3 Pigeons

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.

Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

La Communauté de Communes du Pays de Chantonay est compétente, depuis le 1^{er} janvier 2017, en matière de développement économique. Cette compétence comprend la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles.

Par délibération en date du 11 décembre 2017, le Conseil Municipal a accepté la mise à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay de la zone artisanale des 3 Pigeons.

En application de l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes peut confier aux communes, par convention, la gestion de certains équipements.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a établi le coût d'entretien annuel des zones d'activités et le Conseil Communautaire a décidé de réduire les attributions de compensation en prenant en compte seulement les frais d'éclairage public et la remise en état de la voirie sur une période de 10 ans.

En ce qui concerne les frais d'entretien des espaces verts, ceux-ci n'ont pas été déduits de l'attribution de compensation de la commune. En effet, en bureau communautaire, les maires ont convenu que chaque commune assurera l'entretien des espaces verts des zones d'activités transférées sans remboursement par la Communauté de communes. Il s'agit d'une mesure de simplification pour éviter une procédure de remboursement ou l'appel à un prestataire qui serait coûteux du fait des petites surfaces dispersées à entretenir.

Dans ce cadre, il est donc nécessaire d'établir une convention de gestion de la zone d'activités des 3 Pigeons avec la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame ARNOUD indique que la commune garde l'entretien des espaces verts et la Communauté de communes prend en charge l'éclairage des espaces verts mais la convention semble indiquer l'inverse.

Monsieur DELAYE indique que la Communauté de communes remboursera l'éclairage public mais pas l'entretien des espaces verts.

Monsieur GAIGNEUX demande si cet accord est uniquement valable pour Chantonnay et demande ce qui va se passer au bout de dix ans.

Monsieur DELAYE répond que la même convention a été proposée à toutes les communes concernées et qu'il faudra réétudier la question dans dix ans.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion de la zone d'activités des 3 Pigeons.

N° 34/2018 – 4 – FINANCES LOCALES

4.1. DECISIONS BUDGETAIRES

4.1.1. Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur BOISSEAU**, rapporteur du projet.
Monsieur BOISSEAU procède à la lecture de l'exposé :

Comme chaque année, en application de la loi du 08/02/1995, le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année précédente.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur GAIGNEUX indique que l'on peut constater qu'il y a eu trois cessions dans le budget lotissement, c'est-à-dire le même nombre qu'en 2016, alors que M. BOISSEAU était optimiste l'année dernière.

Monsieur BOISSEAU répond qu'il faut toujours être optimiste et qu'en réalité le chiffre n'a pas augmenté parce que des réservations qui ont été effectuées ne se sont pas encore concrétisées.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **approuve** le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année précédente.

N° 35/2018 – 4 – FINANCES LOCALES

4.1. DECISIONS BUDGETAIRES

4.1.2. Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget principal et budgets annexes

Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

L'article L 1612-12 du C.G.C.T. stipule que « *l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le Maire, le Président du Conseil Départemental ou le Président du Conseil Régional après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.*

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ».

L'article L 2121-14 du C.G.C.T. précise que « lorsque le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président ».

Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité élit **Madame Isabelle MOINET**, présidente de séance, pour délibérer sur le compte administratif 2017, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

Madame Isabelle MOINET, Présidente de séance, donne la parole à Monsieur SIRET, rapporteur du projet.

Monsieur SIRET présente l'ensemble des comptes administratifs.

Madame MOINET demande s'il y a des questions.

Madame COUDRAY demande où est-ce qu'est retracée la vente des trois terrains mentionnés ci-avant.

Monsieur SIRET explique qu'on peut retrouver le montant correspondant en recettes d'investissement du budget lotissement.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Monsieur PELTANCHE demande s'il est possible de voter le compte administratif du budget principal à part des autres comptes administratifs.

Madame MOINET répond par l'affirmative.

Madame MOINET constate qu'il n'y a plus de question.

Madame MOINET propose de passer au vote.

Résultats des votes :

Budget Principal :

Sur proposition de Madame MOINET, Présidente de séance, le Conseil Municipal, après délibération, approuve par 23 voix pour et 4 contre (MM. PELTANCHE, GAIGNEUX, Mmes COUDRAY et ARNOUD), le Compte Administratif 2017 du Budget Principal.

Budgets annexes :

Sur proposition de Madame MOINET, Présidente de séance, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve les Comptes Administratifs des budgets annexes : « assainissement », « locations professionnelles », la salle « Le Sully », « lotissements », « Village Vacances » « Antonia/Ciné Lumière ».

N° 36/2018 – 4 – FINANCES LOCALES

4.1. DECISIONS BUDGETAIRES

4.1.3. Approbation du compte de gestion 2017 – Budget principal et budgets annexes

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.
Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **approuve** le compte de gestion 2017.

N° 37/2018 – 4 – FINANCES LOCALES

4.1. DECISIONS BUDGETAIRES

4.1.4. Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget principal

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	25

Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	4
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	25

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.
Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 475 796,46 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.
Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, par 25 voix pour et 4 abstentions (MM. PELTANCHE, GAIGNEUX, Mmes COUDRAY et ARNOUD) **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de FONCTIONNEMENT :	
A Résultat de l'exercice <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	1 475 796,46 €
B Résultats antérieurs reportés <i>(ligne 002 du compte administratif)</i>	0,00 €
C Résultat à affecter <i>A+B (hors Restes à réaliser)</i> <i>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	1 475 796,46 €
D Solde d'exécution d'Investissement	
D001 Besoin de financement	476 696,29 €
R001 Excédent de financement	0,00 €
E solde des Restes à Réaliser d'Investissement	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	295 775,00 €
Besoin de Financement F (D+E)	180 921,29 €
Affectation C (G+H)	1 475 796,46 €
1) <u>Affectation en Réserves R1068 en Investissement</u>	1 475 796,46 €
G (au minimum couverture du besoin de financement)	
2) <u>H Report en Fonctionnement R002</u>	0,00 €

N° 38/2018 – 4 – FINANCES LOCALES

4.1. DECISIONS BUDGETAIRES

4.1.5. Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget annexe « Village Vacances»

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/

Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.
Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 36 042,98 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.
Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de FONCTIONNEMENT :		
A	Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	36 042,98 €
B	Résultats antérieurs reportés <i>(ligne 002 du compte administratif)</i>	0,00 €
C	Résultat à affecter <i>A+B (hors Restes à réaliser)</i> <i>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	36 042,98 €
D	Solde d'exécution d'Investissement D001 Besoin de financement R001 Excédent de financement	7 590,18 €
E	solde des Restes à Réaliser d'Investissement Besoin de financement Excédent de financement	7 335,00 €
Besoin de Financement F (D+E)		14 925,18 €
Affectation C (G+H)		36 042,98 €
1) Affectation en Réserves R1068 en Investissement G (au minimum couverture du besoin de financement)		14 925,18 €
2) H Report en Fonctionnement R002		21 117,80 €

N° 39/2018 – 4 – FINANCES LOCALES

4.1. DECISIONS BUDGETAIRES

4.1.6. Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget annexe « Sully »

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/

Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.
Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 9 432,95 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur GAIGNEUX demande pourquoi en 2017 il n'y avait pas eu d'affectation dans tous les budgets.

Monsieur SIRET explique qu'il faut délibérer seulement lorsque l'affectation a pour objet de changer de section, sinon elle se reporte automatiquement sur la même section. Pour plus de simplicité et de lisibilité, il sera proposé un vote sur l'affectation de tous les budgets l'année prochaine.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de FONCTIONNEMENT :	
A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 479,41 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	1 953,54 €
C Résultat à affecter <i>A+B (hors Restes à réaliser)</i> <i>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	9 432,95 €
D Solde d'exécution d'Investissement D001 Besoin de financement R001 Excédent de financement	9 432,01 €
E solde des Restes à Réaliser d'Investissement Besoin de financement Excédent de financement	
Besoin de Financement F (D+E)	9 432,01 €
Affectation C (G+H)	
1) Affectation en Réserves R1068 en Investissement <i>G (au minimum couverture du besoin de financement)</i>	9 432,95 €
2) H Report en Fonctionnement R002	0

N° 40/2018 – 4 – FINANCES LOCALES

4.1. DECISIONS BUDGETAIRES

4.1.7. Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget annexe « assainissement »

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.
Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 610 343,44 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.
Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de FONCTIONNEMENT :	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	130 200,76 €
B Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	480 142,68 €
C Résultat à affecter <i>A+B (hors Restes à réaliser)</i> <i>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	610 343,44 €
D Solde d'exécution d'Investissement D001 Besoin de financement R001 Excédent de financement	33 021,46 €
E solde des Restes à Réaliser d'Investissement Besoin de financement Excédent de financement	109 826,00 €
Besoin de Financement F (D+E)	142 847,46 €
Affectation C (G+H)	610 343,44 €
1) Affectation en Réserves R1068 en Investissement G (au minimum couverture du besoin de financement)	142 847,46 €
2) H Report en Fonctionnement R002	467 495,98 €

N° 41/2018 – 4 – FINANCES LOCALES
4.1. DECISIONS BUDGETAIRES
4.1.8. Vote des taux d'imposition 2018

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	25
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	4
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	25

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.
Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Comme vous le savez, le Gouvernement a décidé d'accorder, dans le Projet de Loi de Finances 2018, un nouveau dégrèvement de taxe d'habitation aux ménages occupant leur logement à titre de résidence principale, en dispensant environ 80% des foyers fiscaux de cet impôt local d'ici 2020.

Cette exonération de taxe d'habitation devrait s'appliquer progressivement :

- Abattement fiscal de 30% en 2018
- Abattement de 65% en 2019
- Exonération totale en 2020.

Comme il vous a été précisé lors de la Commission des Finances, nous avons inscrit au Budget le total du produit fiscal ; en réalité, l'Etat versera une compensation à hauteur de l'exonération.
Le produit fiscal 2018 attendu est calculé sur une prévision d'augmentation des bases d'1%.

En 2016 et 2017, vous aviez voté les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 21,10%
- Foncier Bâti : 16,36%
- Foncier Non bâti : 50,35%.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SIRET rappelle que rien n'empêche une collectivité d'augmenter le taux de taxe d'habitation malgré la réforme, ainsi l'exonération ne porterait que sur ce qui existait avant.

Monsieur SIRET rappelle que bien entendu on ne vote plus le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) puisque nous sommes désormais en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

Monsieur PELTANCHE remarque que si les taux ne changent pas, les bases augmenteront cependant.

Monsieur SIRET rappelle que le taux national d'augmentation de base est de 1 % et viendra s'ajouter aux constructions nouvelles, mais les montants ne sont pas significatifs.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération par 25 voix pour et 4 abstentions (M. PELTANCHE Eric, M. GAIGNEUX Yannick, Mmes COUDRAY Danièle et Mme ARNOUD Colette) **fixe** les taux d'imposition 2018, sans augmentation, détaillés comme suit :

- Taxe d'habitation : 21,10%
- Foncier Bâti : 16,36%
- Foncier Non bâti : 50,35%.

N° 42/2018 – 4 - FINANCES LOCALES

4.1. DECISIONS BUDGETAIRES

4.1.9. Vote du Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SIRET, rapporteur du projet.

Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Je vous demande de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2018 suivant :

RECAPITULATIF			
	Budget Primitif 2018		Pour mémoire B.P. 2017
	Dépenses	Recettes	
1° - BUDGET PRINCIPAL - Fonctionnement - Investissement	17 746 923 € 9 692 000 € 8 054 923 €	17 746 923 € 9 692 000 € 8 054 923 €	16 779 330 € 9 601 400 € 7 177 930 €
2° - ASSAINISSEMENT - Fonctionnement - Investissement	1 733 817 € 814 495 € 919 322 €	1 733 817 € 814 495 € 919 322 €	1 836 112 € 812 142 € 1 023 970 €
3° - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS » - Fonctionnement - Investissement	3 535 389 € 1 330 500 € 2 204 889 €	3 535 389 € 1 330 500 € 2 204 889 €	1 785 390 € 380 235 € 1 405 155 €
4° - BUDGET « SALLE SULLY » - Fonctionnement - Investissement	139 433 € 80 000 € 59 433 €	139 433 € 80 000 € 59 433 €	62 329 € 39 953 € 22 376 €
5° - BUDGET « LOCATIONS DIVERSES TVA » - Fonctionnement - Investissement	66 801 € 56 800 € 10 001 €	66 801 € 56 800 € 10 001 €	90 920 € 80 142 € 10 778 €
6° - BUDGET « VILLAGE VACANCES » - Fonctionnement - Investissement	520 543 € 401 617 € 118 926 €	520 543 € 401 617 € 118 926 €	500 538 € 240 000 € 160 538 €
7° - BUDGET « ANTONIA/CINE LUMIERE » - Fonctionnement - Investissement	823 300 € 552 900 € 270 400 €	823 300 € 552 900 € 270 400 €	1 201 522 € 549 825 € 651 697 €
TOTAL GENERAL	24 566 206 €	24 566 206 €	22 256 141 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SIRET propose que le vote soit opéré budget par budget.

En ce qui concerne le budget principal, Monsieur SIRET fait remarquer que les investissements sont en hausse avec les gros chantiers qui découlent de Cœur de Ville.

Monsieur SIRET rappelle que certains budgets comme pour le « Village vacances », les « lotissements » et « l'assainissement », sont des budgets autonomes. A contrario, d'autres budgets comme « le Sully » et « la salle Antonia » dépendent de la subvention versée par le budget principal. Le budget « locations diverses » étant excédentaire, l'excédent est versé au budget principal.

Madame COUDRAY demande pourquoi on peut observer une différence importante entre 2017 et 2018 pour le budget Sully.

Monsieur SIRET répond que l'augmentation est due aux travaux qui vont être réalisés qui entraînent une subvention plus importante du budget principal.

Madame MOINET explique que les travaux consistent en la sécurité de la passerelle.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Résultats des votes :

1° - BUDGET PRINCIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération approuve par 25 voix pour et 4 contre (MM. PELTANCHE Eric, GAIGNEUX Yannick, Mmes COUDRAY Danièle et ARNOUD Colette), le budget principal.

2° - BUDGETS ANNEXES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents approuve les budgets annexes : « assainissement », « locations professionnelles », la « salle LE SULLY », « lotissements », « Village Vacances », « Antonia – Ciné Lumière ».

N° 43/2018- 4 - FINANCES LOCALES

4.1. DECISIONS BUDGETAIRES

4.1.10. CCAS – Subvention d'équilibre

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame PHELIPEAU**, rapporteur du projet.
Madame PHELIPEAU procède à la lecture de l'exposé :

Dans le cadre de la gestion du budget C.C.A.S. 2018, Monsieur le Président du C.C.A.S. sollicite auprès de la commune une subvention d'équilibre de 5 000 €, motivée par les besoins de l'action sociale (secours).

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité attribue une subvention d'équilibre, d'un montant de 5 000 € au C.C.A.S de Chantonay.

N° 44/2018 – 4 – FINANCES LOCALES

4.2. SUBVENTIONS

4.2.1. Subventions aux associations à caractère social

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/

Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame PHELIPEAU**, rapporteur du projet.

Madame PHELIPEAU procède à la lecture de l'exposé :

La ville propose de garder une enveloppe budgétaire identique à l'année 2017 sans actualisation :

SSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL*	ATTRIBUTIONS 2017	PROPOSITIONS 2018	MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA MAIRIE ET OBSERVATIONS
ADAPEI - ARIA DE VENDÉE	102,00 €	102,00 €	Bureau 21 pour le SAVS (loyer 100 €/mois) + accès salle d'activité 26 le week-end
ADMR	12 059,00 €	11 554,00 €	Espace La Fontaine environ 75 m ² (4 bureaux + 1 grand hall) + la grande salle de réunion ponctuellement + 2 nouveaux bureaux en 2018 pour le secrétariat (loyer 200 €/mois)
ALCOOL ASSISTANCE CROIX D'OR VENDEE	102,00 €	102,00 €	
AMICALE DES RESIDENTS DU FOYER LOGEMENT LES CROISSETTES	202,00 €	300,00 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CHANTONNAY	2 188,00 €	2 188,00 €	Subvention de 281,67 € pour l'organisation de la Sainte-Barbe en décembre 2017
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	4 920,00 €	6 099,50 €	Espace Sully salle 34 1 bureau - 15 m ² Cette subvention varie en fonction du nombre de départs à la retraite.
ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES (A.P.E.H)	582,00 €	582,00 e	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE VENDEENNE DES RESTAURANTS DU CŒUR - RELAIS DU CŒUR	1 201,00 €	1 201,00 €	
ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS	111,00 €	111,00 €	
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VENDEE	103,00 €	103,00 €	
"BRIN D'EVEIL" (ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES)	435,00 €	435,00 €	1 salle d'éveil Centre Enfance env 20 h /mois et 1 local env 20 m ²
CEIDRE	100,00 €	267,15 €	Mode de calcul : 17,81 €/personne Si la somme est inférieure à 100 € alors un forfait de 100 € est appliqué - 15 personnes suivies
CRESUS	Pas de demande	400,00 €	1ère demande. Mise à disposition de la salle 22 au Sully, le mercredi matin.
JALMALV VENDÉE	102,00 €	102,00 €	
LA GRANDE FAMILLE	101,00 €	Pas de demande	

LA LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE LA VENDEE	196,00 €	196,00 €	Ateliers Gym salle 23 et 25 le lundi AM aux 4 Vents (par sessions)
LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE VENDEE "A PIED A PATTES"	460,00 €	230,00 €	-
SECOURS CATHOLIQUE	1 201,00 €	1 201,00 €	Prêt d'un camion et d'un agent des ST pour un transport de denrées à la Roche (en 2016) - 1 fois par mois
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	1 201,00 €	1 201,00 €	
SECTION CANTONALE DES ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DES GUERRE	102,00 €	102,00 €	
UDAF DE LA VENDÉE	100,00 €	100,00 €	
VIE LIBRE	102,00 €	102,00 €	
TOTAL 1	25 670,00 €	26 678,65 €	

* Les subventions sont versées sous réserve de la présentation des justificatifs demandés par la mairie.

Demandes exceptionnelles

Amicale des Sapeurs-Pompiers	281,67 €	288,34 €	Demande exceptionnelle pour l'organisation du repas de la Ste Barbe en fin d'année, salle Antonia.
Protection civile	pas de demande	350,00€	Cette association est regroupée avec Ste Hermine. Ils interviennent régulièrement pour des manifestations à Chantonnay. En 2017/2018, investissements lourds pour renouveler leur matériel, véhicules et équipements. Demande donc une subvention exceptionnelle.
Solidarité Paysans	100,00 €	Refus	
TOTAL 2	381,67 €	638,34 €	

Total 1 + 2	26 051,67 €	27 316,99 €	
--------------------	--------------------	--------------------	--

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur GAIGNEUX demande s'il y a une enveloppe maximum.

Madame PHELIPEAU répond qu'il n'y pas vraiment de plafond, que cela dépend des demandes.

Madame RAVON fait remarquer que la somme totale figurant dans le tableau du rapport est erronée.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **approuve** les propositions de la Commission Action Sociale.

N° 45/2018 – 4 – FINANCES LOCALES

4.2. SUBVENTIONS

4.2.2. Subventions aux associations culturelles – Année 2018

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur le Maire demande aux Conseillers si certains sont concernés en tant que membre d'association, par les subventions figurant dans le tableau.

Monsieur le Maire constate que non.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame MOINET**, rapporteur du projet.
Madame MOINET procède à la lecture de l'exposé :

La commission culturelle s'est réunie le 15 février 2018 pour étudier les demandes de subventions culturelles. La commission propose l'attribution suivante :

Subventions aux associations culturelles 2018

2018 : L'enveloppe 2017 est 12.920 € pas d'augmentation de l'enveloppe pour 2018

ASSOCIATIONS CULTURELLES DE CHANTONNAY					
	Propositions subventions 2017		Propositions subventions 2018		
	Adhérents 2016/2017	Propositions 2017	Adhérents 2017/2018	Propositions 2018	LIEUX
ACCUEIL CHANTONNAISIEN	146	390 €	94	250 €	Sully + 4 Vents
AFR ST MARS DES PRES	45 + 31	500 €	38 + 31	420 €	Salle des Sources
ASSOCIATION LA MARZELLE		85 € Ne pas verser pas de demande		0 €	Salle la Marzelle
AUX DOIGTS d'ARTS "CHANTOBRICO"		110 € Ne pas verser pas de demande	16 (+18 ans) 2 (- 18 ans)	110 €	Sully
ARTS ET COULEURS	57	355 € 20 ^{ème} anniversaire	28 (chant.) 32 (H. chant)	355 €	Sully
CLUB DU NOUVEL AGE		2017 : 570 € Dictée : 252 € Soit 318 €	198 (chant) 25 (H. chant)	2018 : 570 € Dictée : 248 € Soit : 322 €	4 Vents
COMITE DE JUMELAGE Chantonay/Ebermannstadt		1.500 €	23	1.500 € 4.000 € Exceptionnel Année Jumelage	4 Vents + Sully
CREA DANSE	(64 + 56)	640 €	11 (+18 ans) 112 (- 18 ans)	640 €	4 Vents

"CHANT'HARMONIE »		770 €		800 €	4 Vents
ENSEMBLE VOCAL ARPEGE	41	910 €	42	910 €	Saint Mars
EPINE SECTION DANSE -ABJAZZ	150 + 170	800 €	110 (+18 ans) 140 (- 18 ans)	800 €	Salle de l'Epine
FOYER RURAL ST PHILBERT	7	500 €	38	500 €	Salle de St Philbert
ASS EN DANSE	99 + 18	505 €	84 + 22	550 €	Gymnase Clemenceau
PRELUDE	7	245 €	7 (+ 18 ans)	245 €	Eglise
REVEIL DU PATRIMOINE	24	560 €	20	560 €	Puybelliard
SCHERZO				270 €	4 vents
THEATRE DU SULLY	90	820 €	86	820 €	Espace Sully
YOGA ASSOCIATION	103	100 €	?	100 €	4 vents
LES OREILLES Z'O VENTS	Ass en suspend			0 €	Saint Philbert
MDAV		700 €		700 €	
TOTAL ATTRIBUÉ		9.808 €		10.100 €	+ 4000 € « exceptionnel »
Nouvelles Associations 2018	HORS ENVELOPPE 2018				
• Arts de la table				85 € 1 ^{ère} année	
• Dynamics Evènements				85 € 1 ^{ère} année 300 € exceptionnel	
TOTAL ATTRIBUE				170 €	+ 300 € « exceptionnel »

Reste à attribuer sur enveloppe 2018 (12.920 € - 10.100 €) = 2.820 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.
Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **approuve** la proposition de la commission culturelle.

N° 46/2018 – 4 – FINANCES LOCALES

4.2. SUBVENTIONS

4.2.3. Subvention à l'association « La Foire » pour la foire-exposition 2018

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.
Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

L'association « LA FOIRE » organise du 20 au 22 avril 2018 la foire-exposition de Chantonay sur le parking de la rue des Soupîrs ainsi que dans la salle de sports de l'Épine.

A cet effet, par courrier en date du 8 août 2017, l'association a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention d'un montant de 10 000 €.

Lors de sa réunion du 22 janvier 2018, la municipalité a proposé, comme pour l'édition 2016, de subventionner l'association « LA FOIRE » à hauteur de 7 500 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur GAIGNEUX demande confirmation que « la Foire » est une association comme les autres et demande de quelle commission elle dépend.

Monsieur SIRET répond qu'on pourrait demander un avis à la commission des finances, mais que la demande est souvent tardive.

Monsieur GAIGNEUX demande si le budget de « la Foire » comprend toujours une part de la location de la salle de l'Épine.

Monsieur SIRET répond qu'il pense que oui.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **attribue** une subvention de 7 500 € à l'association « LA FOIRE » pour l'organisation de la foire-exposition de Chantonay en 2018.

N° 47/2018 – 5 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

5.1. ENSEIGNEMENT

5.1.1. Subventions 2018 aux associations à caractère scolaire et aux établissements d'enseignement spécialisé, technique et agricole

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame LERSTEAU**, rapporteur du projet.
Madame LERSTEAU procède à la lecture de l'exposé :

Lors de sa réunion du 06 mars 2018, la Commission de l'Enseignement a proposé d'inscrire au budget une enveloppe globale de **18 587 €**, somme inchangée.

Comme chaque année, les membres de la commission de l'enseignement proposent le mode de calcul suivant pour le versement des subventions :

Aux associations à caractère scolaire et aux Etablissements d'enseignement Technique et Agricole,

- ✓ 265 € majoré d'un forfait de 2,15 € par élève de Chantonay aux associations para scolaires, soutenant des projets des écoles primaires et maternelles,
- ✓ Le forfait 2018 reste inchangé,
- ✓ 32,56 € par élève domicilié à CHANTONNAY, scolarisé au niveau maximum du baccalauréat et fréquentant un établissement d'enseignement spécialisé, technique ou agricole.

Soit la répartition des subventions suivantes, en tableau annexe 1.

Crédits inscrits au budget 2018 :	18 587,00 €
Total affecté précédemment,	
Total affecté :	10 703,00 €
Resterait alors à affecter	
	7 884,00 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame LERSTEAU explique qu'il y a une petite modification sur le rapport en raison de la réception tardive d'une demande de subvention de l'APEEP de Puybelliard pour un montant de 396 €. Le total affecté s'élèvera à 10 703,00 € et il resterait à affecter 7 884,00 €.

Monsieur PELTANCHE s'étonne que le solde de 2 785,50 € de 2017 n'ait été ni dépensé, ni reporté pour aider les écoles.

Madame LERSTEAU rappelle que c'est toujours comme cela.

Monsieur SIRET explique qu'il y a deux manières de faire un budget. Soit toutes les dépenses sont vues au plus court, sans tenir compte d'éventuelles dépenses exceptionnelles, soit on laisse une petite marge. C'est grâce à cette petite marge que la section de fonctionnement arrive à dégager un excédent qui permet de financer des investissements.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité approuve ces propositions.

N° 48/2018 – 5 – DOMAINE DE COMPETENCES PAR THÈMES

5.2. VOIRIE

5.2.1. Dénomination avenue Michel CRUCIS

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur BOISSEAU**, rapporteur du projet.
Monsieur BOISSEAU procède à la lecture de l'exposé :

La municipalité a souhaité rendre hommage à Monsieur Michel CRUCIS pour son investissement au sein de la commune de Chantonnay pendant 7 mandats consécutifs.

Monsieur CRUCIS a exercé en qualité de Maire de 1953 à 1995 et a marqué l'histoire de Chantonnay par un bon nombre d'actions qu'il a menées avec détermination.

En effet, il s'est employé activement à développer le secteur de l'industrie, à créer des infrastructures scolaires, sportives, culturelles, etc... et, il est à l'initiative de l'intercommunalité et du jumelage avec Ebermannstadt.

Pour toutes ces raisons, la municipalité souhaiterait honorer la mémoire de cet homme généreux pour le travail qu'il a accompli et pour son engagement pendant 42 ans au service de la Ville de Chantonnay en dénommant la Rue de la Roche « Avenue Michel CRUCIS ».

La Commission « Urbanisme et Cadre de vie », lors de sa réunion du 18 octobre dernier, a également donné un avis favorable à cette dénomination.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire indique que l'inauguration en présence des enfants de Monsieur CRUCIS est prévue le 9 juin à 11 h.

Monsieur le Maire précise que les riverains ont été prévenus.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **dénomme** la Rue de la Roche « Avenue Michel CRUCIS » en hommage à sa mémoire.

N° 49/2018 – 6 – FONCTION PUBLIQUE

6.1. PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T.

6.1.1. Détermination du taux de promotion d'avancement de grade

Date convocation	19/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	6
Nombre d'excusés sans pouvoir	/
Nombre d'absent	/
Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	29

Monsieur Le Maire procède à la lecture de l'exposé :

Il rappelle à l'assemblée :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 20 Mars 2018 ;

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie	Filière	Grade d'avancement	Ratios
C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 2e classe	0%
C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	25%
B	Administrative	Rédacteur Principal 2nde classe	0%
B	Administrative	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	0%
C	Animation	Adjoint Animation Principale 1 ^{ère} classe	0%
B	Animation	Animateur Principal 1 ^{ère} classe	0%
B	Culturelle Artistique	Assistant d'enseignement artistique principale 1 ^{ère} classe	0%
C	Culturelle Patrimoine	Adjoint Patrimoine Principale 1 ^{ère} classe	50%
B	Culturelle Patrimoine	Assistant de conservation Principal 2nde classe	0%
C	Medico Sociale	Auxiliaire Puériculture Principale 1 ^{ère} classe	0%
A	Medico Sociale	Puéricultrice Hors classe	100%
B	Police	Chef de service PM principale 1 ^{ère} classe	0%
C	Sociale	Agent social Principal 1 ^{ère} classe	0%
C	Sociale	Agent spécialisé 1 ^{ère} classe Ecoles Maternelles	0%
B	Sociale	Educateur Principal Jeunes Enfants	0%
C	Technique	Adjoint Technique Principal 2nde classe	20%
C	Technique	Adjoint Technique Principale 1 ^{ère} classe	11%
C	Technique	Agent de Maîtrise Principal	100%
B	Technique	Technicien Principal 2nde classe	100%
A	Technique	Ingénieur Hors Classe	0%

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire indique que les propositions correspondent à une dizaine d'avancements.

Monsieur GAIGNEUX fait remarquer que d'habitude le nombre de conditionnants par grade figurait dans le tableau et demande confirmation de l'avis favorable du Comité Technique puisque ce n'était pas le cas l'année dernière.

Monsieur le Maire explique que le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable comme les représentants des collectivités, parce qu'il y a eu un effort sur les catégories C.

Monsieur GAIGNEUX indique qu'il a déjà fait cette demande qui était restée sans suite et qui concerne la transmission des procès-verbaux du Comité Technique.

Monsieur le Maire lui répond que les procès-verbaux du Comité Technique seront envoyés aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité retient le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite intervenir au sujet de la situation difficile que connaissent les Ets DOUX.

Monsieur le Maire précise qu'il faut malheureusement certainement s'attendre à une mauvaise nouvelle parce que le repreneur n'envisage pas de conserver le site de Chantonnay. Les offres de reprises doivent parvenir au Tribunal avant le 4 avril.

Monsieur le Maire indique que les délégués seront reçus demain en Mairie et la question de la cellule de reclassement sera abordée. Tout doit être fait pour faciliter le reclassement des salariés. Les éleveurs sont eux aussi inquiets et l'ensemble des parties avec les élus souhaitent un projet local, vendéen pour reprendre les salariés et assurer l'avenir des agriculteurs.

Monsieur le Maire rappelle que déjà en 2012 l'entreprise avait connu un moment difficile pour que tout le monde retrouve du travail. **Monsieur le Maire** ajoute que malheureusement dans un second temps, il y aura aussi le problème de la friche industrielle concernant le site.

Monsieur SIRET indique que le défaut d'investissement depuis des années sur le site a contribué à dégrader la situation et à rendre compliquée une reprise.

Madame CHENU rappelle que l'entreprise est également sous le coup d'une très importante amende à venir.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne faut surtout pas oublier les éleveurs pour qui la situation peut être catastrophique.

Monsieur PELTANCHE demande s'ils seront repris aussi.

Monsieur le Maire indique que ce sont des éléments de la négociation et qu'il n'y aura pas de bonne reprise si les intérêts de chacun ne sont pas pris en compte.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 58.

Monsieur le Maire a indiqué que la prochaine séance aurait lieu le 14 mai à 20 h 30.